



## Déclaration liminaire de l'UNSA-Éducation de l'Ardèche au CDEN du 10 février 2022

Monsieur le Préfet, monsieur le Directeur Académique, mesdames et messieurs les membres du CDEN

Les organisations syndicales étaient reçues mardi nationalement avec les parents d'élèves pour un point sur un éventuel allègement du protocole sanitaire dans les écoles et les établissements du second degré à la rentrée des vacances d'hiver. L'UNSA-Éducation réaffirme la nécessité d'explicitation et d'anticipation des mesures qui seront prises afin que nos collègues puissent aborder sereinement la reprise avec leurs élèves.

Après deux années endurées sous crise sanitaire, les personnels sont inquiets concernant différents éléments liés à leur métier, notamment celui de leur santé. Dès la rentrée 2020, l'UNSA-Éducation avait alerté l'employeur à propos de la dégradation des conditions d'exercice. Il devient aujourd'hui urgent que le ministère se saisisse directement et concrètement de cette dégradation réelle du quotidien pour en mesurer les conséquences et y apporter des solutions à la hauteur des enjeux. Pour l'UNSA-Éducation, l'employeur doit permettre à chaque agent de bénéficier individuellement du suivi médical auquel il a droit. Il doit aussi établir un bilan physique et psychologique de la profession et travailler avec les professionnels de santé et les représentants des personnels à un vrai plan de santé au travail post-crise. Dans notre académie, les vacances de postes liées à des difficultés de recrutement en personnels sociaux et de santé ne facilitent pas cette prise en compte et nous le regrettons fortement.

La carte scolaire 2022, c'est le choix du renoncement.

Au niveau national, alors, que les effectifs continuent de croître dans le second degré de plus de 25 000 élèves, le ministère supprime 350 postes, tandis que dans le premier degré la dotation n'évolue pas.

Dans le premier degré, la dotation prévue et l'absence de programmation pluriannuelle ne pourront satisfaire ni les besoins d'augmentation de décharges des directeurs et ni les besoins de personnels spécialisés pour la prévention et le traitement de la grande difficulté scolaire ou des troubles du comportement.

Quant aux AESH, les 4000 équivalents temps plein (ETP) supplémentaires seront insuffisants pour répondre à des besoins croissants mais systématiquement sous-estimés.

Pour les élèves et les personnels, les conditions d'enseignement, d'apprentissage et d'exercice dans le second degré continueront à se dégrader avec la politique de remplacement des postes d'enseignants par des heures supplémentaires et son corollaire : des classes et des emplois du temps surchargés, une offre de formation financée par les marges des établissements au détriment de l'accompagnement des élèves.

Ce budget est la traduction d'un renoncement : celui d'investir massivement dans l'éducation pour répondre aux défis qui se posent à notre pays et en premier lieu celui de la réduction des inégalités. Le premier coût se mesure immédiatement. C'est celui des conditions de travail et d'enseignement dégradées. L'autre coût est moins visible mais tout aussi inquiétant : la robustesse de notre régime démocratique si l'école publique ne parvient pas à réduire la reproduction des inégalités sociales.

Au niveau départemental : fermeture de 11 postes, dotation de 1 ETP, certes nous sommes dans un contexte de baisse démographique, mais ce n'est pas suffisant. Cela ne permet pas l'amélioration nécessaire des conditions d'enseignement au-delà des dédoublements et des limitations d'effectifs.

La création des postes dont notre système éducatif départemental aurait besoin (TR / Maitres G / Plus De Maitres Que De Classes, Enseignants Référents, AESH...) pour être de meilleure qualité et permettre une amélioration des conditions de scolarisation de nos élèves et de travail des personnels, se heurte à une dotation départementale insuffisante.

On peut déplorer que l'étude des cas des écoles au CTSD n'a pas évolué par rapport au Groupe de Travail et que certaines propositions venant des organisations syndicales n'ont pas été entendues. De plus, la réflexion basée sur l'organisation en groupes scolaires (moyennes des élèves maternelles et élémentaires) ne nous semble pas forcément pertinente pour toutes les situations. Néanmoins, nous notons positivement le cap assumé de ne pas dépasser le plafond de 25 élèves en moyenne par classe.

Pour conclure, pour l'UNSA-Éducation, l'École publique ne peut plus attendre les moyens indispensables à son fonctionnement : postes de remplaçants pour les arrêts maladie ou la formation, postes de RASED pour l'aide aux élèves en difficulté, postes d'enseignants dans le 2<sup>nd</sup> degré pour alléger les effectifs des classes, recrutement d'AESH et ouverture de classes en ULIS et en établissements spécialisés pour répondre aux besoins notifiés par la MDPH, sans oublier les moyens dédiés à l'offre éducative en milieu rural. Sans cet investissement, notre système éducatif ne résistera pas aux crises ni à leurs conséquences.

Merci de votre attention.